

# Déplacement durant le couvre-feu

**à compter du 31 décembre 2021**

Aux agent.e.s des corps policiers,

Je, soussigné , massothérapeute agréé.e de la

**Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM)** (numéro de membre :

), atteste que mon client/ma cliente, , avait un rendez-vous en massothérapie pendant le couvre-feu imposé par le gouvernement du Québec.

**Détails du rendez-vous :**

Adresse du domicile du client/de la cliente : Adresse du bureau du/de la massothérapeute : Date et heure du rendez-vous de massage : Durée du rendez-vous : minutes

En vertu du [décret 2-2021 du 8 janvier 2021, soit le dernier à jour produit par le Gouvernement du Québec,](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-2-2021.pdf?1610143878&fbclid=IwAR25HBlTTvU5VS1Nx9SiFD9qpV7jUL2I-pm_JQAQp_cUhpImC4OFIdTbKr0) les massothérapeutes peuvent poursuivre leur pratique professionnelle et sont exemptés du couvre-feu. En effet, les services de massothérapie sont inclus dans les soins thérapeutiques et de santé, lesquels sont considérés comme des services essentiels.

Respectueusement,

Massothérapeute agréé.e FQM Numéro de membre

Nom du client/de la cliente Signature